

Référence : C.N.132.2026.TREATIES-XIX.37 (Notification dépositaire)

ACCORD INTERNATIONAL DE 1992 SUR LE SUCRE  
GENÈVE, 20 MARS 1992

ZIMBABWE : ACCEPTATION DES AMENDEMENTS À L'ACCORD INTERNATIONAL DE 1992  
SUR LE SUCRE<sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de  
dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 8 avril 2026.

Le 8 avril 2026



---

<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.227.2024.TREATIES-XIX.37 du 1<sup>er</sup> juillet 2024  
(Amendements à l'Accord international de 1992 sur le sucre).